

Morbihan

Interné d'office. Marc Le Clerre sera fixé le 19 octobre

Le juge des libertés et de la détention s'est penché, hier, au tribunal de grande instance vannetais, sur le cas de ce quadragénaire hospitalisé d'office, depuis début 2008, à Saint-Avé.



Marc Le Clerre était bel et bien présent, hier, devant le juge des libertés et de la détention (JLD) de Vannes. Entre deux infirmiers de l'Établissement public de santé mentale (EPSM) de Saint-Avé, où il est interné depuis le début de l'année passée. Il y avait été placé, officiellement, «à la demande d'un tiers», un membre du personnel du CHU de Rennes en fait. Premier couac. Cette mesure s'était transformée, avant d'être maintenue par arrêté préfectoral, en hospitalisation d'office (Le Télégramme du vendredi 2 octobre). Geneviève, l'une de ses cinq sœurs, ne l'avait pas vu depuis un an maintenant. Hormis quelques photographies: «J'ai dû serrer les yeux». Non, elle ne rêvait pas: son frère, 47 ans aujourd'hui, est marqué physiquement, notamment par «trois mois d'isolement dans une chambre capitonnée» de l'EPSM. L'audience a duré un peu moins d'une heure. Le temps qu'interviennent, en plus de Marc, Suzanne, sa propre mère qui réside à Pluvigner, son frère Philippe, et, surtout, Me Raphaël Mayet, le conseil de la famille.

Marc Le Clerre exprime son envie de «travailler»

Ce n'est pas une surprise, l'avocat du barreau de Versailles a insisté sur le «caractère infondé du maintien de l'internement» de Marc Le Clerre, jugé «trop tardif» au regard des textes de loi. Mais aussi sur l'«absence de dangerosité» du patient pour la collectivité. Ce dernier a reconnu qu'il avait «besoin de soins», tout en exprimant son «désir» d'oeuvrer dans le «jardinage». La porte ouverte à l'intégration dans un Établissement et service d'aide par le travail (Esat), estime un Philippe Le Clerre «confiant», surtout après que le ministère public a fait montre de son «embarras» dans ce dossier.

Une trajectoire prouvant l'«échec psychiatrique»

André Bitton, le président du Groupe informations asile (GIA), considère que «la trajectoire de Marc Le Clerre, depuis 1989, est un échec psychiatrique. Dans cette affaire, on compte environ 60 hospitalisations. Il a été interné à trois ou quatre reprises sous la contrainte».

On saura, lundi prochain, date de la décision finale du JLD, si cela s'est produit dans la stricte légalité. En cas de réponse négative à cette question, Marc Le Clerre devrait recouvrer la liberté. Notons que la préfecture du Morbihan n'avait dépêché aucun représentant à l'audience.

«Inélégant», commentent, de concert, les Le Clerre.

Aurélien Douillard